

ARRETE N° POL-88/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés de Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de règlementer la circulation et le stationnement sur l'Avenue de la Gare (partie comprise entre la Place des Ecoles Laïques et la rue des Balances) afin de permettre la réfection de scellement de fonte par l'entreprise EUROVIA, du 20/04/2026 au 24/04/2026 inclus.

ARRETE

Article 1 Afin de permettre les travaux de voirie (Réfection trottoir dangereux) par l'entreprise EUROVIA, du Lundi 20/04/2026 au Vendredi 24 Avril 2026, la circulation et le stationnement seront règlementés de la manière suivante :

- **Stationnement interdit sur l'emprise du chantier**
- **Rue barrée et interdite à la circulation, (sauf services publics et de collecte).** *Dans le cas où les travaux ont lieu un jour de collecte des ordures ménagères, et qu'il est impossible de laisser le passage du véhicule de ramassage, le permissionnaire devra faire en sorte que les sacs à collecter soient entreposés en amont ou en aval de la section barrée, afin que la collecte puisse être effectuée.*
- **La signalisation sera mise en place par l'entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, et les déviations nécessaires, la distribution d'informations aux riverains pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries et aux sociétés de transports en commun

Mise en ligne le 15/04/2026

Notifiée à l'intéressé



MAIRIE DE VENDARGUES
Le Maire,
★ Guy LAURET. ★
(A défaut)